

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 10 juillet 2017

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU - Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Patricia GAU - Jérémie LANDREAU - Emmanuel MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha BOZDAG - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Gladys THIEBAULT - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Jean-Luc BOSC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD - Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU - Stéphanie JUILLARD - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Jean-Louis HAURIE - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE - Betty DESPAGNE

Absents ayant donné procuration :

Marie-Céline LAFARIE	procuration à	Irène MONLUN
Maxime MARROT	procuration à	Isabelle DULAURENS
Charles ZAITER	procuration à	Jean-Louis HAURIE
Samira EL KHADIR	procuration à	Philippe DESPUJOLS

Secrétaire de séance : Eric MARTIN

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 31 mai 2017

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°DEL2017_197 : Convention de crédit de trésorerie de 5 000 000 € avec ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels

Le Conseil Municipal décide :

- de souscrire auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels une ligne de crédit de trésorerie aux conditions suivantes :

- **Montant de l'ouverture de la ligne de crédit de trésorerie** : 5 000 000 €
- **Durée de la convention** : 1 an
- **Index** : EURIBOR 3 mois moyenné (TI3M) « flooré » à 0 %
- **Marge sur index** : 0,38 %
- **Nombre de tirages autorisés** : illimité (dans la limite du montant du crédit restant disponible et de la date d'expiration de la convention)
- **Montant minimum des tirages** : 10 000 €
- **Durée des tirages** : au gré de l'emprunteur
- **Base de décompte des intérêts** : 360 jours
- **Modalités de décompte des intérêts** : ils sont calculés à partir du jour du tirage (J) jusqu'au jour précédent celui du remboursement sur le compte de la banque (J-1)
- **Rythme de facturation des intérêts** : trimestriel et sans capitalisation
- **Délai du préavis pour tirage** : avant 10 h 00 de J pour une mise à disposition des fonds le jour même
- **Modalités de versement des fonds** : par virement

- **Délai du préavis pour remboursement** : avant 11 h 30 de J
 - **Modalités de remboursement des fonds** : par virement
 - **Commission d'engagement** : 3 500 € (0,07 % du montant de la ligne)
- de signer la convention afférente ainsi que tous les actes liés à cet engagement et de procéder, le cas échéant, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, selon les modalités prévues par ladite convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, EL KHADIR, DESPAGNE et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, SARRAT, HAURIE et ZAITER.

aff n°DEL2017_198 : Exercice 2017 - Répartition n°3 des crédits de subventions

Le Conseil Municipal procède à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_199 : Exercice 2017 - Pertes sur créances irrécouvrables

Le Conseil Municipal :

- prend acte du montant des créances éteintes qui s'élève à 1 763,39 € pour le budget principal et à 50,25 € pour le budget annexe du service des transports.
- dit que la régularisation de ces opérations donnera lieu à l'émission, au cours de l'exercice 2017, de deux mandats imputés à l'article 6542 (Créances éteintes) du budget principal et du budget annexe du service des transports.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_200 : Accord-cadre pour la fourniture de gaz sur divers sites de la Ville de Pessac

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre avec maximum de 160 000 € HT pour la période initiale de 2 ans, reconductible 2 ans pour un montant identique, portant sur la fourniture et l'acheminement de gaz naturel sur divers sites de la Ville de Pessac à compter du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2019 sans que le délai n'excède le 31 octobre 2021 avec les sociétés ci-après :

1 : SAS GAZ DE BORDEAUX – 6 place Ravezies – 33075 Bordeaux cedex

2 : TOTAL ENERGIE GAZ – 2 place Jean Millet – La Défense 6 – 92400 Courbevoie

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_201 : Construction du complexe sportif de Bellegrave - Tentative de fraude sur l'exécution du marché de travaux - Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 figurant dans le rapport,
- de ne pas payer les intérêts moratoires au vu du cas de force majeure,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_202 : Écoquartier du Lartigon - Dénomination de la place Paulette Merval

Le Conseil Municipal décide de dénommer la place située à l'angle de l'avenue Montesquieu et de la ligne du tramway : Place Paulette Merval

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_203 : CODEV action n°77 - Démarche de concertation dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda des Solutions Durables de Pessac - Demande de subvention à Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel annexé à la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Bordeaux Métropole et à signer les documents s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, EL KHADIR, DESPAGNE et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, SARRAT, HAURIE et ZAITER.

aff n°DEL2017_204 : CODEV action n°56 - Nature en Ville et Patrimoine Arboré - Programme 2017/2020 - Demande de subvention à Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Bordeaux Métropole et à signer les documents s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_205 : CODEV action n°55 - Bois des Sources du Peugue (2ème phase) - Mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion 2015/2017 - Demande de subvention et approbation du plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Bordeaux Métropole et à signer les documents s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_206 : Contrat de co-développement 2015/2017 - Adaptation des contrats - Décision - Autorisation

Le Conseil Municipal décide :

- de valider les adaptations au contrat de co-développement 2015/2017 annexées à la délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant avec Bordeaux Métropole.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_207 : Contrat de co-développement de Pessac 2015/2017 - Avenant Politique de la Ville

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'ajout des projets « d'étude urbaine sur le secteur de Saige » et de « restructuration et d'extension du complexe sportif de Saige (COSEC) » au Contrat de co-développement de Pessac 2015-2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant Politique de la Ville au Contrat de co-développement de Pessac 2015/2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_208 : Centre ville – Avenant à la convention d'objectifs pour la réalisation d'une opération d'habitat participatif

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention avec l'UES SOLIHA,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_209 : Avenue Léon Blum - Convention de servitude avec ENEDIS_

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe de constitution d'une servitude sur la parcelle citée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_210 : Délaiés du Golf de Pessac - Modification de l'assiette foncière du bail emphytéotique et cession des emprises aux riverains

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification de l'assiette foncière du bail emphytéotique ;
- d'approuver la cession de délaissés du golf aux propriétaires des parcelles concernés ou toute autres personnes physiques ou morales qui pourraient être substituées aux conditions mentionnées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, EL KHADIR, DESPAGNE et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, SARRAT, HAURIE et ZAITER.

aff n°DEL2017_211 : Renouvellement du bail commercial de M. et Mme DANGLARD

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le renouvellement du bail commercial avec M. et Mme DANGLARD aux conditions mentionnées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_212 : Installation de la fibre optique à la Pépinière d'entreprises - Convention avec ORANGE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la délibération entre la Ville de Pessac et ORANGE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_213 : Restaurants administratifs - Seuil de tarification des repas

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les nouveaux indices majorés de référence comme suit :
 - 1^{er} avril 2017 : indice 474
 - 1^{er} janvier 2018 : indice 477
 - 1^{er} janvier 2019 : indice 480
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions conclues avec les administrations concernées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_214 : Restaurants administratifs - Avenant n°1 à la convention de restauration méridienne avec Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de restauration méridienne avec Bordeaux Métropole,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, EL KHADIR, DESPAGNE et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, SARRAT, HAURIE et ZAITER.

aff n°DEL2017_215 : La Graveline - Fête de la vigne et du vin - Tarifs

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le tarif d'entrée de 10 € et celui du verre de vin à l'unité de 3€,
- de dire que ce tarif est applicable pour la Fête de la Graveline 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant la bonne réalisation de cette manifestation.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mmes DEBAULIEU, DUMONT, TOURNEPICHE, CURVALE, EL KHADIR, DESPAGNE et de MM. DESPUJOLS, DUBOS, SARRAT, HAURIE et ZAITER.

aff n°DEL2017_216 : Programmation des événements culturels et des actions de médiation – Tarifs de la saison 2017/2018

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les grilles tarifaires détaillées dans la délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à l'ensemble de la programmation

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_217 : Dispositif « École et Cinéma » - Convention triennale 2017/2019

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents visés à l'article 8 de la convention triennale 2017/2019, pour l'ensemble des années concernées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_218 : Participation de la commune au fonctionnement de l'école privée Jeanne d'Arc Assomption au titre de l'année 2017

Le Conseil Municipal décide d'approuver le versement d'une subvention de 204 798 € à l'Association de Gestion des Établissements Assomption au titre de l'année 2017.

Madame PAVONE ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_219 : Groupe scolaire Toctoucau - Modalités de fonctionnement et de financement entre les villes de Pessac et Cestas

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre les Ville de Pessac et de Cestas pour l'organisation des modalités de fonctionnement et de financement du groupe scolaire de Toctoucau ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Ville de Cestas.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_220 : 20^{ème} édition des Vibrations Urbaines - Tarifs des activités 2017

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les tarifs proposés pour l'édition 2017 des Vibrations Urbaines,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les éléments relatifs à la mise en œuvre de ces tarifs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2017_221 : Vibrations Urbaines 2017 - Programmation Street art - Demande de subvention au Ministère de la Culture et plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de la programmation Street art des Vibrations Urbaines 2017,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les éléments permettant de percevoir l'aide du Ministère de la Culture.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h00.